



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil qui s'est tenue le 11 mars 2019, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, a adopté le règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants;

QUE ledit règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 12^{ième} jour du mois de mars 2019.

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 12 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 mars 2019.

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe